

# Nouveaux diplômes en comptabilité gestion



Décrets n°2006-1706 et n°2006-1707 du 22/12/06  
Arrêté du 22/12/06

Suite à la parution de deux décrets et d'un arrêté en décembre 2006, les diplômes en comptabilité et gestion ont été réformés. Cette réforme, qui devrait être appliquée à partir de la rentrée 2007 (avec une première session d'examen en 2008), a notamment pour objectif d'harmoniser la filière avec le système européen et remettre à jour le contenu des formations. Il faut donc substituer aux trois diplômes actuels (DPECF, DECF et DESCF), qui précèdent le stage réglementaire de trois ans, deux diplômes clairement positionnés à Bac+ 3 (niveau L) et à Bac + 5 (niveau M) :

- Le **DCG** en 3 ans (Diplôme de Comptabilité et Gestion), niveau Licence
- Le **DSCG** en 2 ans (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion), niveau Master.

Ces diplômes seront accessibles dans le cadre de la VAE (Validation des acquis de l'expérience), dès lors que le candidat pourra justifier d'un équivalent de 3 ans minimum d'expérience à temps plein en comptabilité gestion.

Ces 2 diplômes permettront l'accès à l'Expertise Comptable, mais ils peuvent également permettre l'insertion professionnelle en entreprise ou en cabinet comptable à des postes à responsabilité en comptabilité ou en gestion. Le DEC (Diplôme d'Expert Comptable) est conservé et valide un niveau Bac+8. Il est désormais obligatoire de faire 5 années d'études (4 auparavant) avant le stage de 3 ans obligatoire pour présenter le DEC.

## Le DCG

Le DCG est un diplôme de niveau II (Bac+3). Il est accessible dans le cadre de la VAE (Validation des acquis de l'expérience) dès lors que le candidat possède un équivalent de 3 ans minimum (à temps plein) d'expérience dans le domaine de la comptabilité et de la gestion.

**Le DCG remplace le DPECF et le DECF.**

### Candidats concernés

- Titulaires du Bac ou diplôme équivalent (DAEU...)
- Titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance
- Titulaires de deux valeurs de cours du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers)
- Titulaires d'un diplôme homologué niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17/06/1980 fixant la liste d'homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique
- Titulaires d'un diplôme enregistré au niveaux I ou II du Répertoire national de certification professionnelle

### Programme des épreuves de l'examen

Les programmes sont découpés en épreuves indépendantes, capitalisables sans limite de temps.

- Introduction au droit (fondamentaux du droit)
- Droit des sociétés
- Droit social
- Droit fiscal
- Economie
- Finances d'entreprise
- Management
- Systèmes d'information de gestion
- Introduction à la comptabilité (comptabilité financière fondamentale)
- Comptabilité approfondie (comptabilité financière approfondie)
- Contrôle de gestion
- Anglais appliqué aux affaires
- Relations professionnelles (soutenance orale d'un rapport de stage de 8 semaines ou d'un rapport portant sur une expérience professionnelle au moins équivalente)
- Possibilité d'une 2ème langue étrangère (épreuve facultative)

## Le DSCG

Le DSCG est un diplôme de niveau I (Bac+5). Il est accessible dans le cadre de la VAE (Validation des acquis de l'expérience) dès lors que le candidat possède un équivalent de 3 ans minimum (à temps plein) d'expérience dans le domaine de la comptabilité et de la gestion.

**Le DSCG remplace le DESCF.**

### Candidats concernés

- Titulaires du DCG ou du DECF
- Titulaires d'un master ou diplôme conférant le grade de master délivrés en France ou dans un autre Etat membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Titulaires d'un titre ou diplôme admis en dispense du DCG

### Programme des épreuves de l'examen

Les programmes sont découpés en épreuves indépendantes, capitalisables sans limite de temps.

- Gestion juridique, fiscale et sociale
- Finance
- Management et contrôle de gestion
- Comptabilité et audit
- Management des systèmes d'information (système d'information et contrôle)
- Epreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais (Grand oral)
- Relations professionnelles (soutenance orale d'un rapport de stage de 12 semaines ou d'un rapport portant sur une expérience professionnelle au moins équivalente)
- Possibilité d'une 2ème langue étrangère (épreuve facultative)

## Dispenses

Des dispenses d'épreuves peuvent être accordées :

- Aux titulaires de diplômes ou titres français sanctionnant des études supérieures dans les disciplines juridique, comptable, économique ou de gestion
- OU aux titulaires de diplômes ou titres étrangers jugés comparables aux diplômes français mentionnés par la Commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.